

**PROCES – VERBAL**  
**des délibérations du conseil municipal**

Séance du 21 juillet 2016

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 11  
Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier,  
PEQUIGNOT Daniel, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE  
Stéphanie, DA COSTA Nathalie.

Membres absents excusés : GROELL Geneviève (donne procuration à DA COSTA Nathalie)  
RUSCH-COLOM Maéva, STENGER Frédéric, WELKER-JENN  
Caroline.

\*\*\*\*\*

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents. Il évoque également la rupture de la conduite d'eau qui a eu lieu dans le bas de la rue des Buissonnets. Une équipe de la Sogest est intervenue afin de résoudre ce problème d'ordre technique.

**1) Approbation du compte rendu du 09 juin 2016.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du 09 juin 2016.

**2) Droit de préemption urbain.**

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition du bien ci-après :

1) Les parcelles 132, 138, 139, 140, 141, 142 section 3, situées au lieu-dit «Felsenberg», d'une superficie de 81 ares 99 ca appartenant aux époux Tromson Marc, vendeurs pour la somme de cent vingt-cinq mille euros (125 000,00 €) dont huit mille euros (8 000,00 €) de mobilier à Mme Burgy et M. Wassner 2, rue Bourchhof à Bennwihr.

Le maire informe le conseil municipal avoir reçu ce jour un courrier de Maître Maupomé notaire à Masevaux, concernant une demande de renseignements pour différentes parcelles au lieu-dit « Nadelbroch, Landenberg et Schirm ». Compte tenu de la situation de ces différents terrains, le conseil municipal décide d'un commun accord de préempter pour l'ensemble de ces parcelles situées en zone N pour une surface totale de 55 ares 14 ca.

### **3) Avenant 1 au pacte financier et fiscal 2015-2020.**

Monsieur le Maire rappelle qu'un pacte financier et fiscal pour la période 2015 – 2020 a été conclu entre la Communauté de communes de Thann – Cernay et ses 16 communes membres afin d'optimiser les ressources financières à l'échelle du territoire communautaire.

L'action n° 2 du pacte prévoit la prise en charge par la CCTC, pour 2015, d'une partie de la contribution due par les communes au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour un montant total évalué à 218 000 €.

Il est proposé de reconduire pour les années 2016 et 2017 la prise en charge pour le même montant qu'en 2015 d'une partie des contributions dues par les communes au titre du PFIC, le montant cumulé s'élevant à 217 715 €.

Un avenant au pacte financier et fiscal doit être passé pour permettre cette prise en charge pour les années 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve l'avenant n° 1 au pacte financier et fiscal entre la CCTC et les communes membres intégrant la reconduction en 2016 et en 2017 de la prise en charge par la CCTC d'une fraction de la contribution au PFIC due par les communes, à hauteur des montants décidés lors du conseil de communauté du 30 mai 2015 soit un montant cumulé de 217 715 €, toutes les autres dispositions du pacte restant inchangées ;
- autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir.

### **4) Fonds de concours.**

Le maire présente au conseil municipal deux dossiers de fonds de concours comprenant l'étude de faisabilité pour une chaufferie bois alimentant cinq bâtiments communaux et l'aménagement du chemin du Hohlaweg. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité l'opération
  - a) « étude de faisabilité pour une chaufferie bois alimentant cinq bâtiments communaux » et son plan de financement se présentant comme suit :

	<b>Investissement en HT</b>
Coût total du projet	4 200 €
Subventions	2 940 €
<b>RESTE A FINANCER</b>	<b>1 260 €</b>
Part financée par la commune	630 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	630 €

- sollicite de la Communauté de communes de Thann-Cernay l'attribution d'un fonds de concours de 630,00 € pour cette opération dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- charge le maire de signer toutes pièces correspondantes.

- b) «aménagement du chemin du Hohlaweg» et son plan de financement se présentant comme suit :

	<b>Investissement en HT</b>
Coût total du projet	6 264 €
Subventions	0 €
<b>RESTE A FINANCER</b>	<b>6 264 €</b>
Part financée par la commune	3 132 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	3 132 €

- sollicite de la Communauté de communes de Thann-Cernay l'attribution d'un fonds de concours de 3 132,00 € pour cette opération dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- charge le maire de signer toutes pièces correspondantes.

### **5) Chaufferie bois.**

Le maire informe l'assemblée que dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local 2016, pour la création de la chaufferie collective bois, le dossier est déclaré recevable et complet à compter du 11 juillet 2016. Le montant de la subvention s'élève à 135 907 € soit 40 % de la dépense subventionnable. Le Préfet nous transmettra prochainement l'accusé de réception de dossier complet.

### **6) Inauguration du chalet au verger communal.**

Le maire présente la maquette de l'invitation à l'occasion de l'inauguration du verger communal et de son chalet qui aura lieu le 17 septembre prochain. Il propose qu'un temps de parole soit donné à Stéphanie Grosdemange adjointe, pour retracer les actions du conseil municipal des enfants. De même Michel Heimburger conseiller, donnera des précisions sur les arbres fruitiers du verger. Un buffet sous forme de barbecue et de salades sera également proposé, toutefois une inscription au préalable sera nécessaire.

### **7) Communications.**

#### **Détecteur de fumée**

La commune a entamé dans ses logements communaux, la pose de détecteurs de fumée conformément aux obligations des propriétaires. Le logement communal situé au 1 rue des montagnards a été équipé d'un système spécifique pour les malentendants à la demande du locataire. Compte tenu de l'écart de prix entre le système de base et celui-ci, le conseil municipal décide à l'unanimité de facturer l'ensemble de cette prestation au locataire. Toutefois la maison départementale des personnes handicapées nous informe qu'une allocation peut être attribuée à chaque demandeur.

#### **Modification du budget Gîtes.**

En raison du départ des locataires du gîte grillon et bergeronnette, il a été décidé d'entreprendre des travaux de rénovation des dits-gîtes. Compte tenu que ces travaux sont réalisés par les ouvriers techniques sous forme de travaux en régie, il est nécessaire de modifier le budget de la façon suivante :

<b>Section F/I</b>	<b>Nature D/R</b>	<b>Compte</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Signe</b>	<b>Montant</b>
F	D	6068	Autres matières et fournitures	+	15 000,00
F	D	023	Virement à la section d'investissement	-	15 000,00
I	R	021	Virement à la section d'exploitation	-	15 000,00
I	D	2131	Bâtiments	-	15 000,00

### **Modification des compétences de la Communauté de communes de Thann-Cernay**

Le maire rappelle la délibération du 17 mars 2016 concernant l'objet ci-dessus référencé. Le service de la légalisation à la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller nous charge de compléter celle-ci. Le maire précise qu'au moment de cette décision le conseil municipal à l'unanimité a voté cette modification à main levée.

#### **Personnel communal**

L'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet sera nommé stagiaire à compter du 01/08/2016. La période de stage peut varier entre un à deux ans selon différents critères. Il sera affilié à la CNRACL et au régime général de la sécurité sociale.

Le contrat unique d'insertion à destination de la régie des gîtes ruraux, pour une durée hebdomadaire de 25 h arrive à échéance le 14 août après une période de deux ans. Nous avons sollicité l'agence Pôle Emploi de Thann, afin d'obtenir une éventuelle prolongation, qui à ce jour été soldé par un refus. Le maire propose pour cet agent un contrat d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 10 heures hebdomadaire et d'un contrat d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 20 heures hebdomadaire. L'agent sera nommé pour les deux postes stagiaire à compter du 15/08/2016. La période de stage peut varier entre un à deux ans selon différents critères. Il sera affilié à la CNRACL et au régime général de la sécurité sociale. Le conseil municipal à l'unanimité accepte la dite proposition.

Le contrat unique d'insertion affecté au service technique et qui a pris effet le 01/07/2015 pour une hebdomadaire de 20 h, a été reconduit jusqu'au 31/12/2016. Après cette période, la commune souhaite obtenir une reconduction de six mois soit jusqu'au terme de deux ans soit le 30/06/2017.

Le maire propose à l'assemblée que l'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet puisse bénéficier d'une prime mensuelle nommé indemnité d'administration et de technicité à compter du 1<sup>er</sup> août 2016. Cette prime se calcule selon le montant de référence proposé à son grade. Le conseil municipal à l'unanimité accepte la dite proposition.

#### **Journée citoyenne et opération Haut-Rhin propre**

En raison des conditions météorologiques annoncées pour le samedi 23 avril dernier, la traditionnelle matinée Haut-Rhin propre n'a pas eu lieu. La commission a décidé de regrouper la journée citoyenne et l'opération Haut-Rhin propre en un seul jour ; la date étant fixé au samedi 10 septembre 2016.

## **8) Divers.**

### **Intervention des sapeurs-pompiers**

Le maire donne lecture du compte rendu de l'intervention du 24 juin au soir par les pompiers de notre village au 13 route Joffre. Compte tenu que la maison est située en contrebas de la route et en raison des pluies abondantes, la cave de cette maison a été inondée. Lors d'une précédente réunion de conseil, ce point a déjà été signalé.

### **Vente propriété Lorentz Thiébaud**

Le maire suggère que la commune n'utilise pas son droit de préemption pour l'emplacement réservé situé sur la propriété au 11 rue St-Michel. Le conseil municipal à l'unanimité accepte la suggestion.

### **Achat poêles à granulés**

Le maire informe qu'il y a lieu d'équiper les gîtes Grillon et Bergeronnette de poêle à granulés. L'offre de prix la plus avantageuse revient à la Sté Belflamme pour un coût total de 3 266.28 € TTC (installation comprise). Le conseil municipal à l'unanimité accepte la dite proposition.

### **Information municipale**

En raison de la période estivale, l'information aux habitants paraîtra début septembre.

### **Cabine téléphonique**

Comme évoqué lors d'une précédente réunion de conseil, la cabine téléphonique ne sera plus opérationnelle. La commission a proposé de la déplacer vers l'aire de jeux, en lui apportant une nouvelle vocation à savoir, une bibliothèque libre.

### **Achat de plaquettes pour les arbres au verger communal**

Michel Heimburger propose de remplacer les anciennes plaquettes vétustes annonçant les variétés des arbres fruitiers au verger. Le devis relatif à l'impression des plaquettes s'élève à 2,40 € TTC l'unité soit 216,00 € TTC. Pour fixer le support, il y a lieu de rajouter des fers en béton soit un montant total pour l'opération de 450,00 € TTC. Le conseil municipal à l'unanimité accepte la dite proposition.

### **Pays Thur Doller**

Le maire informe le conseil, que le dossier de subvention pour l'achat de vélo et éventuellement voiture électriques a été accepté par le Pays Thur Doller, mais reste toutefois soumis à l'acceptation de la commission.

### **Devis tondeuse**

Jean-Lou Fischer, 1<sup>er</sup> adjoint au maire présente différentes offres de prix dans le but de remplacer le matériel vétuste. La commune de Guewenheim dispose de ce même matériel et se propose pour une démonstration.

## **Saleuse**

Jean-Lou Fischer, 1<sup>er</sup> adjoint au maire signale aussi que la saleuse commence à faire apparaître des signes de vieillesse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 h 45.